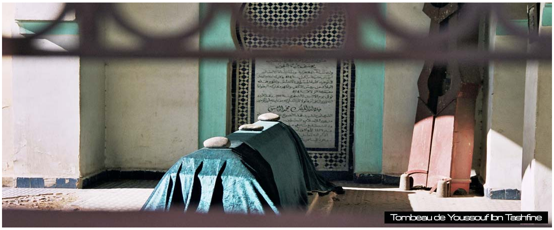

Tombeau de Youssouf Ibn Tashfine

Maghreb al-Aqsa

Luttes coloniales

En l’an 1321 de l’Hégire (octobre 1903), Lyautey fut appelé pour assurer la pacification de la frontière algéro-marocaine depuis la Méditerranée jusqu’à Béni Alles. Avec ses 8.000 hommes, il outrepassa les pouvoirs que le gouvernement lui avait fixés et dépassant les limites de la frontière, il prit Bechar, au sud-est du Maroc, qu’il renomma Colomb.

Le Maroc exsangue financièrement, fit appel à la Banque de Paris et des Pays-Bas qui devint le principal créancier du royaume.

Au treizième siècle (19ème siècle), l’importance stratégique et le potentiel économique du Maroc excitèrent de nouveau les intérêts des européens. Les rivalités politiques et commerciales perturbèrent bientôt cet arrangement et provoquèrent plusieurs crises internationales.

La France chercha à gagner le soutien espagnol et britannique contre l’Allemagne et ainsi, en l’an 1322 de l’Hégire (1904), la France conclut un traité secret avec l’Espagne pour le partage du Maroc secrètement approuvé par la Grande-Bretagne (l’entente cordiale) en échange de ne pas s’opposer au projet colonialiste britannique en Egypte.

En l’an 1323 de l’Hégire (1905), quand la France demanda un protectorat au Sultan du Maroc, l’Allemagne agit vite et l’empereur Guillaume II visita Tanger et déclara son soutien en faveur de l’intégrité du Maroc.

A l’exigence allemande, la Conférence d’Algesiras (1906) fut tenue pour considérer la question marocaine. Les principes de la Conférence de Madrid furent ré-adoptés et les investissements allemands assurèrent la protection mais il fut permit à la France de patrouiller la frontière avec l’Algérie et de lui permettre ainsi qu’à l’Espagne de surveiller le Maroc. Et sous le prétexte de la pacification, les Français annexèrent progressivement le territoire.

En l’an 1324 de l’Hégire (Mars 1907), l’assassinat à Marrakech par les services secrets français de Mauchamp, un médecin soupçonné par la population d’être un agent travaillant pour la France, entraîna l’occupation d’Oujda par la France.

Cette même année, des émeutes éclateront en juillet à Casablanca, suite à l’ouverture d’un chantier de voie ferrée à l’emplacement d’un cimetière musulman, entraînèrent le bombardement de la ville par un croiseur français en mer ainsi que le début de la pacification rampante du Maroc par les forces françaises.

En l’an 1326 de l’Hégire (1908) un conflit survint à Casablanca sous occupation française, quand le consul allemand donna refuge aux déserteurs de la légion étrangère française. Ce conflit fut réglé par le Tribunal de La Haye.

En l’an 1326 de l’Hégire (1908), Lyautey imposa l’autorité française aux tribus installées entre la frontière algérienne et la Moulouïyah tandis que le Général d’Amade prit le contrôle de la Shawiyah (Chaouïa).

Peu après, sur les conseils de la France, ‘Abdel ‘Aziz fut renversé et son frère plus soumit (laquais) pour les étrangers, ‘Abdel Hafid, fut installé sur le trône. Il eut des difficultés à maintenir l’ordre et reçut l’aide de la France, surtout lors d’une révolte qui éclata en l’an 1329 de l’Hégire (1911). Cette dernière le força à signer une lettre demandant l’appui de la France et les Français occupèrent aussitôt Fès, Meknès et Rabat.

Guillaume II, le Kaiser d’Allemagne mécontent de l’attitude de la France envoya un croiseur et l’apparition du navire de guerre allemand « Panther » à Agadir le 1 juillet 1911, fut interprété par les Français comme une menace de guerre et mena à une résolution rapide.

La révolte des tribus gagna Fès et le sultan demanda aux Français, sur les ordres de ceux-ci, d’aller y rétablir l’ordre et la colonne Moinier entra à Fès puis Meknès fut prise tandis que l’Espagne occupa Larache et Qasr al-Kabir.

Au mois de Mouharram 1329, (décembre 1911), Fès se souleva et les tribus assiégèrent la capitale.

Au mois de Dzoul Qi’dah de cette même année (novembre 1911), l’Allemagne accepta le principe d’un protectorat français au Maroc en échange de la cession de territoire français dans l’Afrique équatoriale.

Finalement, le 30 mars 1912 à Fès, le Sultan donna son accord pour un protectorat français et le 27 novembre 1912 un accord franco-espagnol divisa le Maroc en quatre zones administratives :

- Le Maroc français soit neuf dixième du pays avec pour capitale Rabat,

- Le Maroc espagnol avec pour capitale Tétouan,

- Le Sud du Maroc, administré dans le cadre du Sahara espagnol et,

- La zone internationale de Tanger.

Et pour les Musulmans marocains, rien ne leur fut attribués si bien qu’ils devinrent des étrangers dans leur propre pays comme dans tous les Musulmans dans leurs pays colonisés d’ailleurs.

Au mois de Rabi' Thani de l'année 1330 (1912), de violentes émeutes éclatèrent à Fès et dans les grandes villes du pays. Le sultan Moulay Hafid fut contraint d'abdiquer au profit de son frère Moulay Youssouf tandis que la pacification du Maroc s'intensifia. Lyautey décida d'installer la capitale à Rabat et il fut nommé résident général du Maroc et quelques mois plus tard, Gouraud écrasa la révolte de Fès dans un bain de sang.

Au mois de Ramadan de cette même année, al-Hibah à la tête de 10.000 rebelles des tribus du Sud, « les hommes bleus » s'empara de Marrakech mais il fut battu par le colonel Mangin à Sidi Abou 'Uthman quelques jours plus tard. Pour contenir et repousser les rebelles vers le sud, Lyautey obtient la neutralité des chefs de tribus de l'Atlas dont celle de Thami al-Glawi qui sera récompensé de sa collaboration et nommé Pacha de Marrakech.

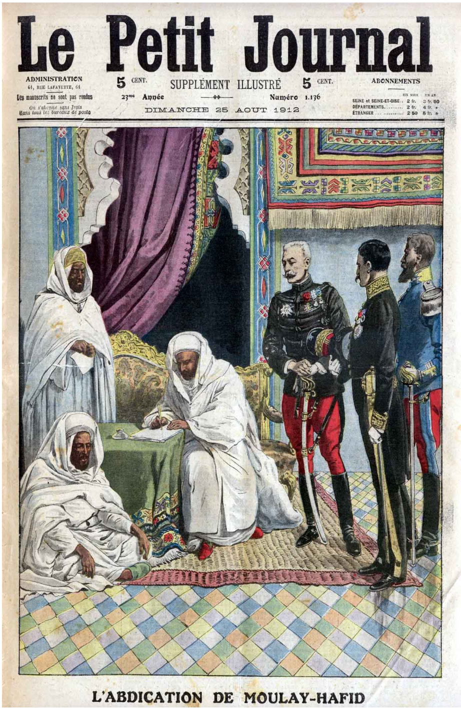

Le Petit Journal

ADMINISTRATION
61, RUE LAFAYETTE, 61
Les manuscrits ne sont pas rendus
On s'abonne sans frais
dans tous les bureaux de poste

5 CENT. SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ 5 CENT.
23me Année ++ Numéro 1.136
DIMANCHE 25 AOUT 1912

ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
SEINE et SEINE-ET-OISE..	2 fr.	3 fr. 50
DÉPARTEMENTS..........	2 fr.	4 fr. »
ÉTRANGER	2 50	5 fr. »

L'ABDICATION DE MOULAY-HAFID

La lutte pour l'indépendance

Les administrations coloniales Françaises et espagnoles, renforcées par un afflux d'environ un demi-million d'européens firent face à la résistance constante contre la présence étrangère, notamment, dans les premiers stades, sous la rébellion de 'Abdel Karim qui remporta une victoire décisive à Anoual contre une armée espagnole de 20.000 combattants, en l'an 1339 de l'Hégire (1921), qui perdit 3500 hommes et dont 5000 furent blessés. 'Abdel Karim s'empara d'un immense butin en armes, des canons, des fusils et des munitions qui lui permettra d'équiper ses compagnons *Moujahidine*.

Par la suite, il gagna le contrôle du Rif, la région montagneuse côtière entre Tétouan et Melilla, jusqu'à sa défaite finale en l'an 1345 de l'Hégire (1926) contre une force alliée massive d'environ 250.000 Français et Espagnols. Le chef Berbère 'Abdel Karim se rendit aux troupes françaises qui l'exileront dans l'île de la Réunion après une effroyable boucherie dont seront victimes les populations civiles, sous un déluge de bombardements.

L'Espagne utilisera massivement contre les rebelles du phosgène, du di phosgène, de la chloropicrine, de l'ypérite ou gaz moutarde qui bientôt sous les pressions des *Moujahidine*, n'occupera plus que quatre ports après s'être retirée des terres.

En l'an 1346 de l'Hégire (novembre 1927), Moulay Youssouf mourut et les Français imposeront son troisième fils Sidi Muhammad, alors âgé de 17 ans, censé être plus docile que son frère à la régence.

En l'an 1349 (1930) sera signée la loi sur la juridiction berbère qui divisera les deux composantes ethniques de la nation marocaine, les Arabes et les Berbères à la suite de qui éclateront des manifestations à Fès et dans toutes les grandes villes. Cette loi n'avait d'autre but que de semer la division entre les musulmans et une attaque directe contre l'Islam mais devant l'hostilité du Sultan et de l'opinion publique, le projet fut abandonné en 1934.

Un très grand nombre de soldats marocains (goumiers) servirent dans l'armée française lors de la première guerre et seconde guerre mondiale ainsi que dans l'armée nationaliste espagnole et lors de la guerre civile espagnole et après.

Pendant la seconde guerre mondiale, le Maroc français resta officiellement fidèle envers le gouvernement de Vichy après la chute de la France en 1940.

Le 8 novembre 1942, les forces alliées débarquèrent dans toutes les principales villes du Maroc et de l'Algérie.

Sous la mission civilisatrice du protectorat français, en plus des nombreux crimes et massacres commis par les colonisateurs on nia aux « indigènes » marocains leurs droits fondamentaux tels que la liberté d'expression, le droit de réunion et de voyager dans leur propre pays. Les colons français construisirent pour eux des villes européennes à côté des pauvres vieilles villes arabes. Le système colonial français défendit aux Marocains le travail et les voyages dans les quartiers français. Le système d'éducation français enseigna à une minorité de familles marocaines l'histoire française, l'art et la culture, en négligeant leur langue natale et leur culture et les autorités coloniales exercèrent un si sévère contrôle sur les écoles religieuses et les universités musulmanes que l'éducation tomba à un niveau zéro. C'est ce que les colonisateurs appellent : « la mission civilisatrice ou l'égalité pour tous » !

A ce sujet, voici un texte écrit et publié en 1930 par le Dr. Abdel Hamid Sa'id, Président général de l'Association de la Jeunesse Musulmane au Caire, intitulé :

« La défense des Arabes et de l'Islam »

Dans leur ardeur d'évangélisation à tout prix, les zélateurs et leurs acolytes ont dépassé la mesure. Ce fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase.

Dans tout l'Islam, depuis l'île Formose jusqu'en Amérique, l'indignation fut générale. En Egypte particulièrement, centre intellectuel islamique réputé, le mouvement prit une formidable ampleur. Malgré leurs préoccupations intérieures, tout ce qui a un nom et une situation en pays de Pharaon et toute la presse s'insurgèrent contre nos procédés. Voici l'appel lancé dans tout l'Islam.

Appel

Aux souverains de l'Islam, aux peuples musulmans, aux 'Oulama des Lieux Sacrés, aux docteurs des universités musulmanes, à al-Azhar et ses dépendances, à la mosquée d'al-Qayrawan (Kairouan), à Fès, à l'Institut Déobandi aux Indes, à l'institut d'al-Najaf (Irak), aux diverses associations musulmanes dans les différentes parties du monde et surtout à l'Association du califat, à Bombay, à l'association des 'Oulama à Delhi, aux Associations de l'Inde Orientale, à la Ligue islamique de Sumatra, à la Société Islam de Java, à l'Association Mohammadienne de Jakarta, aux Conseils islamiques supérieurs à Jérusalem et à Beyrouth, à la Société du progrès islamique en Chine, à la presse orientale en général.

La nation berbère, convertie à l'Islam dès les premiers siècles, et sur laquelle l'islam a dû compter pour élargir son domaine territorial et intellectuel et qui fut prête souvent à son appel aux heures graves de son histoire ;

La nation berbère, dont les héros accompagnèrent Tariq lors de la conquête de l'Espagne et combattirent la France sous la conduite de 'AbderRahmane et, en Sicile, sous Assad Ibn al Fourah ;

La nation berbère, qui fournit à l'islam deux dynasties glorieuses : les Mourabitine et les Mouwahhidine ;

La nation berbère, dont les grands savants enrichirent de leurs œuvres immortelles la bibliothèque de l'Islam.

Cette nation qui compte, rien qu'au Maroc, sept millions d'habitants, est actuellement victime de l'impérialisme français : la France veut la soustraire à l'Islam, lui faire abandonner sa foi et ses traditions religieuses en la soumettant à un régime contraire aux principes de l'Islam, régime que la France impose par la force des armes, sans se soucier de la liberté de croyance et des convictions religieuses. Jamais l'histoire de l'humanité n'a été le témoin de pareille tyrannie.

Les Musulmans d'Egypte viennent d'apprendre de leurs correspondants du Maroc, hommes dignes de foi, que le sultan promulgua en date du 18 Dzoul Hijjah 1348 (16 mai 1930) un décret par lequel il se désiste de son pouvoir spirituel sur la nation berbère : et que la France, forte de ce décret, entreprend la réalisation d'un programme criminel en chargeant les forces militaires au Maroc d'interdire l'enseignement du Coran, parmi les Berbères qui forment les trois-quarts de la population. Et, de fait, les écoles où le Coran était enseigné viennent d'être fermées ; à leur place, des écoles dirigées par des missionnaires catholiques (plus de mille) se chargeant de la formation du cœur et de l'esprit des jeunes étudiants des deux sexes. Les *Mahkama*, ou tribunaux de statut personnel musulman, viennent également d'être abolis ; et cette multitude de Musulmans, se comptant par millions, que forme la nation berbère, est contrainte à se soumettre, en matière de mariage, de succession et, en général, dans tous les cas de ce statut personnel, à une loi nouvelle dont les dispositions ont été puisées dans les anciennes coutumes berbères des temps préislamiques, coutumes qui ne s'adaptent ni aux principes de la civilisation moderne ni même aux règles qui doivent régir actuellement une communauté humaine. Pour n'en citer que les exemples saillants, nous nous contenterons d'attirer l'attention sur la coutume qui considère l'épouse comme un objet.

Ainsi, elle peut être prêtée ou vendue, elle peut être même acquise par voie de succession et n'a aucun droit à la succession de son mari. L'homme peut avoir, dans le même acte, autant de femmes qu'il désire et se marier avec n'importe quelle femme, fût-elle sa sœur, sans restriction.

Il suffit de se rendre compte de l'incompatibilité d'une telle législation avec les principes humanitaires et sociaux de l'islam pour décider, avec l'humanité des docteurs musulmans, que ceux qui acceptent de se soumettre à un tel régime cessent d'être musulmans.

C'est ainsi que la France, qui fait dire et répéter partout qu'elle est l'état libéral par excellence, oblige le souverain du Maroc à abdiquer son pouvoir spirituel pour qu'elle s'en empare et devienne l'arbitre suprême en matière d'éducation religieuse et de législation parmi le peuple berbère. Or, en droit, cette abdication est nulle est non avenue et le pouvoir spirituel qu'elle vise ne peut point passer à une autorité étrangère et d'un autre culte.

Les Français, depuis la promulgation du décret susvisé, considèrent les écoles musulmanes comme inexistantes, et le culte musulman comme suspendu. Aussi, confient-ils l'éducation des jeunes marocains musulmans aux missionnaires pour les convertir au catholicisme et mettent-ils obstacle à toute communication dans les zones berbères, entre la population et les ulémas.

O Musulmans !

Vos docteurs de tous dogmes sont unanimement d'accord pour considérer que tout Musulman qui consentirait à la conversion à un autre culte d'un autre Musulman cesserait également d'être Musulman. Les Musulmans, individuellement ou par la voie de leurs diverses associations, doivent, par conséquent, protester hautement, énergiquement et par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, contre les mesures illégales et iniques dont leurs frères berbères sont les victimes.

Au lieu d'adopter des moyens de réformes logiques et libéraux envers les Musulmans du Maroc, la France prive ses protégés de tous les moyens de progrès. Elle entrave l'éducation nationale, dépense les revenus des *Waqf* (fondations pieuses) sans respecter les dispositions des constituantes ; elle n'accorde pas aux indigènes du Maroc les mêmes droits qu'elle octroie aux étrangers. Les indigènes affectés par ces agissements, se soumettaient philosophiquement et attendaient patiemment l'heure de la libération, mais devant les mesures nouvelles qui portent atteinte à leurs traditions les plus sacrées, les Musulmans du Maroc, et leur coreligionnaires partout où ils se trouvent, ne peuvent que se soulever contre ces mesures.

La France doit apprendre que l'Islam n'est pas mort, que les Musulmans se sont réveillés, que chaque musulman se rend maintenant compte de tout acte qui nuit soit aux intérêts, soit aux convictions de ses coreligionnaires. Elle doit également comprendre que le fait de construire une mosquée à Paris, avec les millions qu'elle a reçu des Waqf des Lieux Sacrés, ou des souscriptions d'Afrique, du monde musulman, ne peut pas convaincre ce monde que la France est un état libéral, qu'elle jouit de l'amitié des peuples musulmans qu'elle gouverne et pour lesquels elle se donne quelquefois le nom d'état musulman, car le dernier acte qu'elle vient de commettre en attentant aux traditions les plus sacrées de l'Islam, ne peut lui valoir que la haine de ses sujets et de leurs coreligionnaires.

Si la France ne se ressaisit pas - il en est temps encore - si elle n'abroge pas les mesures qu'elle vient de prendre au Maroc, le monde musulman sera en droit de se considérer comme attaqué ouvertement, et il ne tardera pas à le proclamer partout, du haut des *Minbar* (chaires des mosquées) comme dans les organes de presse, ainsi que dans les cours universitaires et au sein des différentes associations musulmanes.

L'heure est propice pour apprécier le degré de « libéralisme » des hommes d'état d'occident qui proclament partout la liberté des convictions religieuses. Faut-il leur rappeler qu'ils ont quelquefois toléré des grossièretés avec la seule excuse du respect de la liberté de personne ? Cette liberté est aujourd'hui à l'épreuve au Maroc, que la France tâche de détacher de l'Islam.

La voix de l'Europe s'est élevée hautement pour protester contre la Russie bolcheviste qui a ordonné la fermeture de tous les établissements religieux, bien que le pouvoir russe n'ait atteint que ces établissements, sans combattre les convictions en elles-mêmes des croyants. Or, le monde musulman se croit en droit d'attendre également que la voix de l'Europe s'élève pour faire respecter par la France les croyances des Musulmans au Maroc et l'empêcher de recourir à la force armée pour astreindre un peuple de sept millions d'âmes à renier sa foi et se priver de toute communion spirituelle avec ses coreligionnaires.

O Musulmans, l'Islam est en danger de disparaître. Si la France poursuit son programme, les autres états d'occident ne tarderont pas à suivre le même exemple. Vous devez, devant la gravité de l'heure actuelle, vous sacrifier corps et biens pour la défense de la cause sacrée. Vous êtes en état de légitime défense. Allah vous dit : « Ne les craignez pas ; c'est Moi que vous devez craindre si vous êtes de vrais croyants. » Il dit encore: « Ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à ce qu'ils réussissent à vous convertir s'ils le peuvent. Quiconque de vous renierait sa foi et mourrait en la reniant serait un athée. Ceux qui agiraient ainsi verraient leurs œuvres détruites ici-bas et dans l'autre monde. A ceux-là, l'enfer pour l'éternité. » Il dit également. « O croyants, si vous faites triompher la cause divine, Dieu vous fera triompher ; vos pas seront plus fermes. » Et il ajoute : « Nous devons faire triompher les croyants. »

Suivent les signatures de princes de sang, de hauts fonctionnaires, de grands savants, etc.

Des télégrammes furent envoyés à la Société des Nations, au Président de la République Française, au Président du Conseil M. Tardieu, partout où ce fut nécessaire. Partout il fut recommandé (recommandation suivie d'effet) de boycotter les marchandises françaises. La France devint l'ennemie.

Or, dans le premier trimestre 1930, à la suite de la publication de notre petit livre l'islam et les Musulmans dans l'Afrique du Nord, dans lequel nous préconisions la politique nécessaire et juste de « La France amie et alliée de l'Islam » et donnions comme exemple la clairvoyance de Bonaparte les mêmes milieux et la même presse arabes avaient donné leur pleine et enthousiaste approbation, acclamaient la France, et des articles de plusieurs colonnes colportaient partout l'heureuse proposition.

Hélas, au lieu de se servir de cet atout utile, ce fut notre livre qui fut interdit par les agents de notre gouvernement. En ce faisant, celui-ci commettait une déplorable erreur ; il déclarait ouvertement qu'il ne voulait être ni l'ami ni l'allié de l'Islam et il le fit bien voir. On ne peut être plus maladroit. Il faut que les liens qui unissent le Quai d'Orsay au Vatican soient bien forts pour que notre ministère des affaires étrangères pratique une politique aussi contraire aux intérêts de la France ».

Fin de citation.

Un certain nombre de mouvements de résistance et de partis politiques pour l'indépendance virent le jour pour la restitution du pays à ses propres gens. Le Parti d'indépendance Istiqlal vit le jour en 1944 et fit une de ses premières demandes publiques pour l'indépendance. Ce parti fournit par la suite la plupart des leaderships pour le mouvement nationaliste.

En l'an 1373 de l'Hégire (1953), Sidi Muhammad fut déposé et exilé après avoir réclamé l'indépendance, l'union des arabes et l'adhésion du Maroc à la Ligue arabe (fondée en 1945). Ces mesures s'avérèrent inefficaces et sous la pression des rébellions en Algérie et des désordres au Maroc, les Français contraints, restituèrent Sidi Muhammad.

En l'an 1376 de l'Hégire (1956), la France renonça à ses droits au Maroc suivit par les Espagnols et Tanger fut rendue au Maroc qui obtint son indépendance.

Le Sultan Muhammad V, proclama son intention de transformer le pouvoir en monarchie constitutionnelle et en 1377 de l'Hégire (1957) prit le titre de roi avant de mourir en l'an 1382 de l'Hégire (1962), succédé par son fils, Hassan II qui gouvernera durant quarante ans par le fer et le sang avant de mourir en 1999.

Son fils Sidi Mohammed, ou Muhammad VI lui succéda et il exerce toujours le pouvoir à ce jour.

Ashab al-Bouroud

BACK NEXT

Copyright (c) 1999 Unicitylight.info. All rights reserved.